

SEANCE DU
20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :

70

Nombre de conseillers présents :

53

Date de convocation :

14 novembre 2025

Date d'affichage :

21 novembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 20 novembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Raymond Devos - 17, Rue Camille Desmoulins - 71230 SAINT-VALLIER, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLORET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémie PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOJASKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES - Mme Céline JACQUET - Mme Jocelyne BUCHALIK

CONSEILLERS

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 66

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 66

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

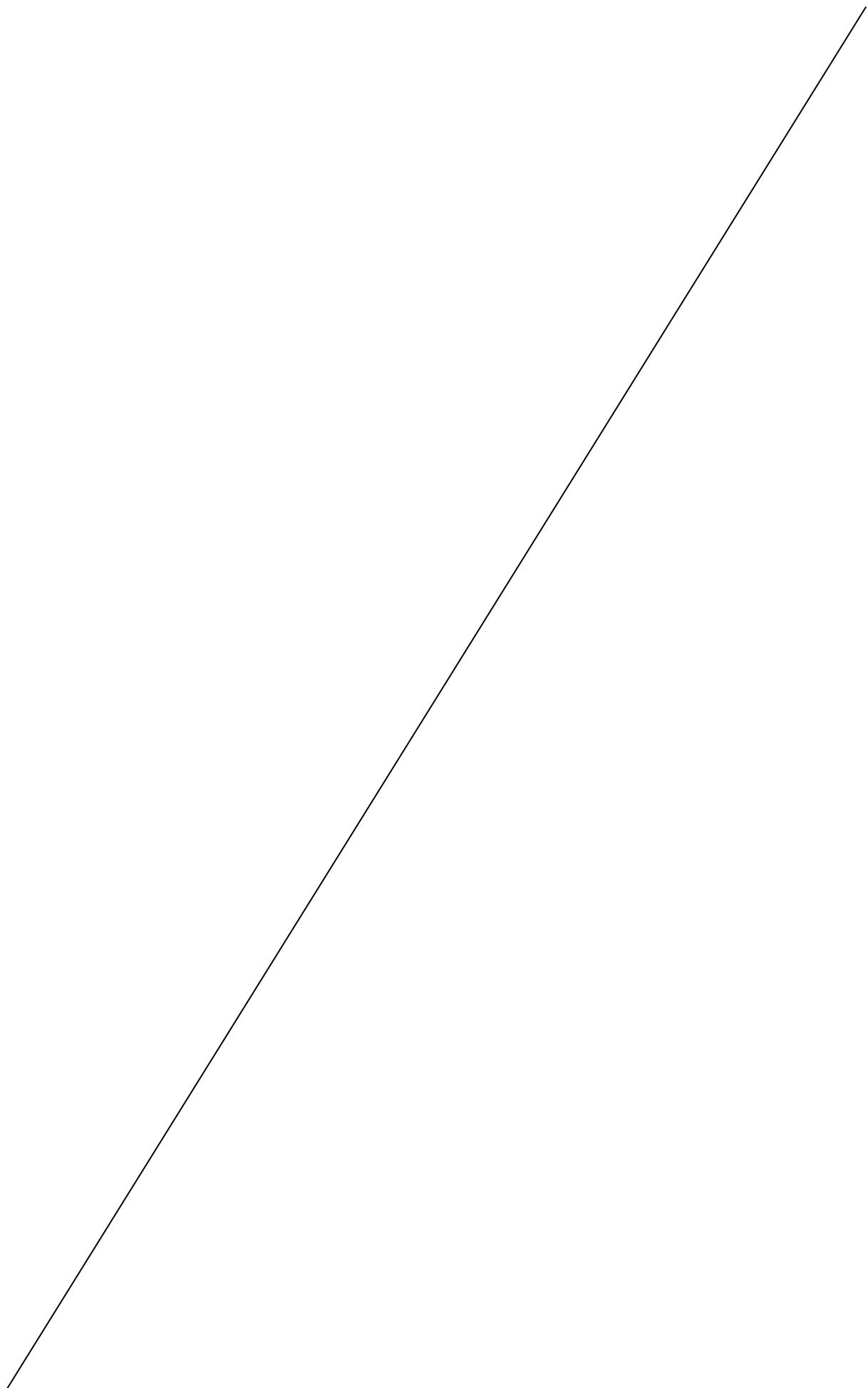
- **ayant donné pouvoir : 13**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 4**

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdulkader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. LAUBERAT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. LUARD (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
M. MEUNIER (pouvoir à M. David MARTI)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Michel CHARDEAU



Le rapporteur expose :

« Le centre de ressources documentaires de l'Ecomusée s'est doté d'une charte documentaire, afin de cibler les collections essentielles, et faire un état des lieux de l'existant.

Ce travail a mis en avant le fait que le fonds courant a besoin d'un renouvellement logique et pertinent pour gagner en attractivité. En effet, ce fonds constitué au fil du temps reflète pour une bonne part les préoccupations principales des débuts de l'Écomusée et date des années 1970-1990.

Afin de répondre aux nouveaux besoins, ce fonds doit faire l'objet d'un tri. Cette opération pratiquée par toutes les bibliothèques en France, est appelée « désherbage ».

Le désherbage est pratiqué selon plusieurs critères, il est notamment pris en compte :

- Les documents abîmés ou en doublons ;
- Les documents avec un contenu erroné ou obsolète ;
- Les documents avec un contenu non adapté, hors-sujet ou ne correspondant plus aux thématiques.

Les documents retirés des collections sont supprimés des inventaires, et peuvent ensuite être détruits ou aliénés.

Les documents très abîmés et sales, contenant des informations inexactes ou obsolètes, sont systématiquement détruits.

Certains documents retirés définitivement des collections présentent encore un intérêt pour le public et pourraient connaître une seconde vie. Dans un souci de bonne gouvernance, il est proposé de mettre en œuvre un dispositif de gestion dit de la « seconde vie du document ».

Ce dispositif consiste à céder gratuitement les ouvrages sortis des collections à des particuliers à l'occasion des journées du patrimoine.

Ces documents n'ont plus de valeur marchande. Ils ont été équipés, plastifiés, cotés et leur aspect en est modifié. Leur mise à disposition à titre gracieux ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf, ni même de l'occasion. Cette action permet de donner une deuxième vie aux documents et permettra d'attirer le public.

Il est précisé que la liste des ouvrages concernés sera dressée chaque année et conservée par le centre de ressources documentaires. En outre, sur chaque document concerné sera apposé un tampon indiquant que le document n'appartient plus aux collections du centre de ressources documentaires de l'Ecomusée.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil communautaire de bien vouloir autoriser le lancement d'un processus de désherbage des documents du centre de ressources documentaires de l'Ecomusée, et d'autoriser la destruction des documents retirés des collections ou leur cession désherbés à titre gracieux à des tiers.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

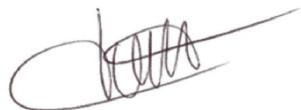
LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver le lancement d'un processus de désherbage des documents du centre de ressources documentaires de l'Ecomusée ;
- D'autoriser la cession à des tiers des ouvrages désherbés à titre gracieux ;
- D'autoriser la destruction des documents jugés en mauvais état et de les valoriser comme papier à recycler ;
- D'autoriser l'élu ayant délégation à signer tous les documents afférents.

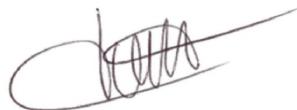
Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 21 novembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 21 novembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Cyril GOMET



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Cyril GOMET



Le secrétaire de séance,
Michel CHARDEAU

